



Athis-Mons, le 28 Juin 2025

Depuis le 10 Juin dernier, un préavis de grève a été déposé au niveau national par l'UNSA-ICNA pour les 3 et 4 Juillet pour défendre des sujets majeurs qui définiront l'avenir de notre profession.

Afin de répondre à vos questions concernant nos revendications, nous avons souhaité faire un VRAI/FAUX pour souligner leur légitimité.

- L'usage de la badgeuse biométrique pour le contrôle des horaires est excessif :

VRAI.

La CNIL avait rendu son avis concernant ce sujet dans le journal officiel de 2012. Elle décrivait « **l'utilisation de la biométrie aux fins de contrôle des horaires comme un moyen disproportionné** ».

Dans ce même journal, la CNIL souligne qu'elle va à l'encontre de la relation de confiance employeur-salarié.

Enfin, la DSNA dit se baser sur les recommandations du rapport du BEA mais jamais un tel système n'y est évoqué.

- Les primes de flexibilisation seront versées intégralement au dernier trimestre 2025 :

FAUX.

Les primes de flexibilisation à Athis sont constituées de deux parts : une part fixe et une part variable.

La part fixe - qui reste au même niveau que l'année précédente alors qu'elle devait augmenter - est versée mensuellement.

La part variable, elle, récupère la partie amputée de la part fixe et devrait être versée en deux fois.

Or on ne sait **ni dans quelles proportions, ni quand sera le second versement** puisqu'il dépendra du budget de l'année suivante (les services votés ont déjà décalé le versement de certaines primes cette année).

Nous refusons de travailler à crédit comme d'autres corps de la fonction publique. Pour rappel, la cour des comptes avait comptabilisé en 2018 le nombre d'heures supplémentaires non payées dans la fonction publique à plus **de 50 millions d'heures.**

- Le micro d'ambiance est une réglementation européenne, et s'appliquerait donc obligatoirement :

FAUX.

Bien qu'il s'agisse d'une réglementation européenne, la DGAC décide si oui ou non ce dispositif est nécessaire. Le texte européen date de 2020 et n'a jamais été envisagé jusqu'alors.

Le micro d'ambiance n'est pas déployé dans les autres services de la circulation aérienne (AFIS, Militaires) alors qu'ils assurent également la sécurité de vols civils et ce, **jusqu'en 2030 au minimum**.

Comment expliquer ce deux poids deux mesures si ce n'est pour sanctionner les ICNA?

- L'inflation ne sera pas compensée :

VRAI.

Pour la seconde année d'affilée, l'inflation ne devrait pas être reconsidérée pour nos salaires alors qu'elle était de **+5,7% en 2023** et de **+2,3% en 2024** selon Eurostat. En revanche, **les redevances sont, elles, recalculées chaque année en fonction de l'inflation.**

La conciliation de 2023 avait permis de s'assurer que l'inflation de cette année là soit traitée l'automne suivant au regard des mécanismes européens de prise en compte de l'inflation, cet accord a depuis été rompu avec le protocole signé l'année passée.

Bien que la DSNA justifie les retards de paiement ou la non-compensation de l'inflation par un manque de budget, elle n'hésite pas à mettre les moyens lorsqu'il s'agit de mettre sous surveillance ses agents.

Il est regrettable que cet argent ne soit pas utilisé en priorité pour payer les sommes dues aux agents, et investi afin de rattraper le retard technologique et le manque d'effectif criant qui est déploré par l'UNSA-ICNA depuis de nombreuses années maintenant.

Ces revendications, portées au niveau national, nous affectent particulièrement au CRNA Nord et méritent d'être défendues.

Montrons notre détermination collective à voir nos revendications prises en compte de manière sérieuse et obtenir des changements concrets.

Mobilisons-nous les 3 et 4 Juillet!

